

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 83 (2021)
Heft: 3

Rubrik: 50% de rabais sur les sursemis de maïs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Gérant de KWS Suisse, Lucas Vogt fait la promotion de la plate-forme «myKWS», où l'on peut désormais s'adresser pour sécuriser ses semis de maïs. Photo: Roman Engeler

50 % de rabais sur les sursemis de maïs

Cette saison, le groupe KWS lance un nouvel outil avec son «Corn Seed Service». Si le semis d'une culture de maïs effectué avec des semences KWS doit être refait, l'entreprise ne facture que 50 % du prix effectif des nouvelles graines.

Roman Engeler

Technique Agricole: Le groupe KWS a développé «myKWS», une plate-forme en ligne pour les producteurs de maïs. Que peuvent-ils y trouver?

Lucas Vogt: Cette plate-forme inédite a été mise en ligne à la mi-février. KWS avait développé voici quelques années une application pour la betterave sucrière qui possédait déjà certaines fonctions, présentes sur l'actuelle plate-forme «myKWS», notamment une assurance pour les semis de betterave sucrière. L'application «myKWS» offre toutefois un plus large éventail de fonctions.

Lesquelles?

Par exemple une «carte de vitalité» sur laquelle «le stade de croissance» d'une parcelle peut être évalué sur la base d'images satellites. On y trouve également des informations sur les conditions météorologiques et leurs répercussions éventuelles sur les cultures. D'autres outils, tels que des informations sur les cultures précédentes et les paramètres en découlant pour le semis modulé de la parcelle, sont introduits au fur et à mesure. L'application sert aussi, de manière régulière et dynamique, de lieu d'échange

d'informations entre l'équipe du KWS et les agriculteurs.

Vous proposez désormais sur cette plate-forme un «Corn Seed Service», ou service de semences de maïs en français, pour assurer la culture de cette céréale. De quoi s'agit-il?

C'est très simple: KWS rembourse 50 % du prix de la semence qui doit être achetée pour un éventuel sursemis.

Quelles sont les conditions d'utilisation?

La première étape consiste à s'inscrire sur la plate-forme «myKWS». L'agriculteur doit ensuite télécharger un document, par exemple une photo, attestant qu'il a acheté des semences de maïs KWS. Enfin, certains délais doivent être respectés, comme l'enregistrement de la superficie ensemencée ou la déclaration des dégâts. Un entrepreneur de travaux agricoles peut également y enregistrer ses clients. L'inscription au «Corn Seed Service» doit être effectuée cette année avant le 30 juin.

Combien coûte ce service?

Ce service est gratuit pour les clients de KWS.

Quelles sont les démarches à effectuer en cas de dégâts dans un champ de maïs?

La parcelle doit être enregistrée chez KWS au plus tard cinq jours après le semis. L'agriculteur doit signaler les dégâts éventuels, les localiser et préciser s'ils se sont produits sur la parcelle entière ou sur une partie seulement. Il recevra une confirmation de KWS dans les trois jours. Si le dommage est reconnu, nous préparons les nouvelles semences selon le choix de l'agriculteur, ou selon la disponibilité. Le fournisseur habituel, par exemple Landi, facture un prix réduit de moitié.

Quels sont les dommages couverts et ceux qui ne le sont pas?

Tous les dommages sont en principe couverts, qu'ils soient de nature abiotique ou biotique ou qu'ils soient causés par des erreurs humaines comme une mauvaise profondeur de semis ou un traitement phytosanitaire erroné. Toutefois, KWS se réserve le droit de visiter les parcelles concernées, dans un intérêt mutuel, afin de pouvoir mieux conseiller l'agriculteur. Le sursemis doit être documenté pour obtenir la réduction de prix de 50 % de la semence.

Les exploitations biologiques subissent souvent des dégâts de corneilles. Peuvent-elles aussi bénéficier de cette assurance?

Oui, les exploitations biologiques peuvent également bénéficier de cette offre. Je pense que nos services sont particulièrement intéressants pour elles. Nous l'avons déjà mentionné: tous les catégories de dommages sont assurées.

À combien de membres vous attendez-vous?

Notre but n'est pas d'avoir un grand nombre d'agriculteurs inscrits, mais plutôt que les surfaces assurées soient importantes. La première année, nous espérons pouvoir assurer entre 1500 et 2000 hectares avec cette offre.

Vous devez avoir fait des calculs financiers pour ce programme?

Il est clair que nous avons calculé les coûts, mais notre objectif principal n'est pas de les rentabiliser. Nous avons surtout à cœur de proposer une sorte de système à nos clients. Nous leur vendons avec les semences KWS une certaine génétique et nous voulons qu'ils en obtiennent un rendement intéressant.

Nous travaillons quotidiennement pour l'agriculture.

Et nous proposons une offre spéciale par mois aux membres de l'ASETA.

ACTION

Set rétroviseurs en V pour l'avant fixation à queue d'aronde



CHF 199.00

au lieu de CHF 250.00 (Prix incl. 7,7 % TVA)
Offre valable jusqu'à fin mars

n° article 02.0108

Hauteur et allongement : 450–610 mm

Support : Ø 6.5 x 74 x 19 mm

Rayon de courbure : 450 mm

Taille, surface : 310 x 180 mm, 509 cm²

Profitez maintenant et commandez :
par **téléphone, e-mail ou sur le shop online** de
notre site Internet ! Veuillez indiquer votre
numéro de membre ASETA.

Directement vers l'offre :



Nous sommes le centre de compétence pour
la sécurité au travail et la protection de la santé
dans l'agriculture et les domaines apparentés.

Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA)
Grange-Verney 2 | 1510 Moudon
+41 21 557 99 18 | spaa@bul.ch | www.spaa.ch